

EXERCICE DES DROITS DE VOTE RAPPORT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2022

Nous sommes ravis de vous présenter le rapport annuel d'exercice des droits de vote pour l'année écoulée, conformément à l'article 314-101 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Au cours de cette période, notre société de gestion de portefeuille a activement participé aux assemblées générales des actionnaires, exerçant les droits de vote relatifs aux titres détenus dans les fonds et les fiducies que nous gérons dans l'intérêt de nos porteurs de parts ou bénéficiaires.

APERÇU GENERAL DES VOTES

Au cours de l'année, notre société a participé à un total de 63 votes lors des assemblées générales. Ces votes se répartissent comme suit:

- 3 votes concernant l'épargne salariale.
- 4 votes concernant la fiducie.
- 56 votes concernant le capital investissement.

NATURE DES RESOLUTIONS

Au total, nous avons eu l'opportunité de prendre des décisions concernant 431 résolutions différentes au cours de ces 63 votes, ce qui correspond à une moyenne de 9 résolutions par vote. Ces résolutions couvraient une gamme variée de sujets, reflétant la diversité de notre portefeuille et de nos investissements.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Nous tenons à souligner que notre société n'a pas rencontré de situation de non-vote au cours de cette période, et que nous n'avons pas été confrontés à des conflits d'intérêts qui auraient pu compromettre nos décisions d'exercice des droits de vote. À chaque occasion où nous avons exercé nos droits de vote, nos décisions pour ou contre une résolution ont été prises en conformité avec notre politique d'exercice des droits de vote.

PARTICIPATION AUX ENTREPRISES COTEES

Sur les 63 sociétés pour lesquelles nous avons exercé des droits de vote, 13 d'entre elles étaient cotées en bourse. Notre engagement envers ces entreprises reflète notre responsabilité en tant qu'investisseurs institutionnels et notre volonté de contribuer au bon fonctionnement de ces entreprises, tout en veillant à maximiser la valeur pour nos porteurs de parts et bénéficiaires.

DETAILS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Chaque vote a été soigneusement considéré en fonction de notre politique d'exercice des droits de vote, qui est disponible sur notre site web. Cette politique guide nos décisions et assure la transparence dans le processus d'exercice des droits de vote. Nos décisions ont été prises dans le but de favoriser la gouvernance d'entreprise responsable, la création de valeur à long terme et le respect des intérêts des porteurs de parts et bénéficiaires.

CONCLUSION

En conclusion, nous sommes fiers de notre engagement actif dans l'exercice des droits de vote au nom de nos porteurs de parts et bénéficiaires. Notre participation aux assemblées générales, nos décisions réfléchies et notre adhésion à une politique d'exercice des droits de vote transparent démontrent notre dévouement envers une gestion responsable et éthique de nos investissements.

Nous vous invitons à consulter notre site web pour plus de détails sur notre politique d'exercice des droits de vote ainsi que sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise.

Paris, le 28 avril 2023.

92, avenue de Wagram
75017 Paris, France

www.equitis.fr

